



Contrat de collaboration

Version 2

**Maison Relais Bridel
Commune de Kopstal**



Horaires d'ouverture:

- La Maison Relais est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures pendant la période scolaire et pendant les vacances. Le bureau est ouvert tous les jours de 8 heures à 17 heures 30.
- Les parents doivent signaler tout retard par téléphone au cycle respectif.
- Le dépassement de l'horaire de fermeture du soir (19h) implique la facturation d'une heure complète. Si après 19 heures, le personnel n'a aucune nouvelle des parents ou des tuteurs, et après avoir épuisé toutes les possibilités pour les joindre, le personnel fera appel aux services compétents de l'Etat qui lui indiqueront la procédure à suivre.

Les conditions d'admission:

- La Maison Relais de Bridel s'adresse à tous les enfants scolarisés de 3 à 12 ans (ayant atteint les 3 ans avant le 1^{er} septembre) habitant la commune de Kopstal ou fréquentant l'école fondamentale de Bridel.
- Pour inscrire l'enfant à la Maison Relais, la fiche d'inscription doit être signée et complétée par tous les documents requis.
- En cas de nombre d'inscriptions supérieur à la capacité maximale d'enfants définie par l'agrément, une sélection devra être faite sur base des critères suivants :
 - Dossier complet remis dans les délais
 - Enfant(s) avec obligation scolaire
 - Enfant(s) de famille monoparentale
 - Enfant(s) de famille dont les deux parents travaillent à temps plein ou qui sont inscrits à l'administration de l'emploi
 - Enfant(s) de famille dont un parent a un problème de santé qui rend la garde de l'enfant difficile
 - Enfant(s) exposé(s) au risque de pauvreté et menacés d'exclusion sociale
- Les familles, dont un des parents bénéficie du congé de maternité ou du congé parental, sont priées de nous signaler ce congé. La Maison Relais se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant pendant ce congé.
- Pour les familles qui arrivent en cours d'année, l'admission se fait en fonction des places disponibles.

Absences de l'enfant:

- Toutes les absences (les rendez-vous chez le médecin, la maladie et les excursions scolaires) doivent être signalées avant 9h le matin même, soit par téléphone, soit par courriel.
 - Equipe dirigeante : 27 3 27 811 / mre@kopstalschoulen.lu
 - Administration : 27 3 27 801 (avec répondeur)/ 27 3 27 812 / mre@kopstalschoulen.lu
 - Cycle 1 : 27 3 27 814/ -815 / cycle1.mre@kopstalschoulen.lu (après 10h)
 - Cycle 2 : 27 3 27 816/ -817 / cycle2.mre@kopstalschoulen.lu (après 10h)
 - Cycle 3 : 27 3 27 818/ -819 / cycle3.mre@kopstalschoulen.lu (après 10h)
 - Cycle 4 : 27 3 27 820/ -821 / cycle4.mre@kopstalschoulen.lu (après 10h)

En cas de non-réponse par e-mail par rapport à un changement ou une annulation d'inscription, veuillez appeler le cycle respectif de l'enfant.

- Pour le précoce toute l'année et pour les cycles 1-4 en période de vacances : sans nouvelles de la part des parents, la somme due pour la prestation des plages horaires et des repas pour lesquels l'enfant a été inscrit, est facturée.
- Pour le précoce toute l'année et pour les cycles 1-4 en période de vacances : si l'absence pour maladie est signalée avant 9 heures au plus tard et si un certificat médical est remis endéans les 3 jours qui suivent, les heures et les repas ne sont pas facturés.

Partenariat avec les parents:

Afin de garantir un meilleur fonctionnement pendant l'année, la Maison Relais demande aux parents :

- d'être joignables par téléphone à tout moment et de signaler tout changement de coordonnées (*adresse, mail, téléphone, GSM*)
- de fournir un numéro de contact d'urgence
- de se manifester auprès du personnel à l'arrivée et au départ de l'enfant
- de contacter l'équipe dirigeante en cas de réclamation ou de problème grave
- de communiquer au moment de l'inscription s'ils travaillent selon plan ou selon horaire fixe
- de contrôler régulièrement les conteneurs « objets perdus » à chaque étage ; ceux-ci sont vidés 2 fois par an et le contenu est remis à une œuvre caritative

Participation financière et facturation:

- Depuis la rentrée 2022, les services de la Maison Relais sont gratuits pour tous les enfants saufs ceux du précoce et sauf en période de vacances.
- La participation financière est fixée par le système du '*chèque-service accueil*'. Les parents doivent signer un contrat d'adhésion auprès de l'Administration Communale de Kopstal afin de bénéficier du système chèque-service, même si le service est gratuit pour les cycles 1-4 en période scolaire.

- La carte chèque-service est à renouveler chaque année auprès de la commune (Bürgerzenter, Bridel) sous peine de perdre les avantages de l'Etat. La date d'échéance figure sur les factures 3 mois avant l'échéance.
- La Maison Relais peut demander une participation financière aux frais exceptionnels (*excursions, argent de poche...*). Cette participation est à remettre à la direction ou au responsable du cycle avant l'excursion et au plus tard vendredi avant les vacances.
- Pour le précoce et pour les cycles 1-4 en période de vacances : l'absence non-excusee est considérée comme présence effective et donc facturée.
- Pour le précoce : l'heure hebdomadaire de la 'Lasep' n'est pas facturée. Si par contre l'enfant participe à une excursion extraordinaire organisée par la Lasep, les heures sont facturées.

La restauration scolaire:

- Les repas de midi sont préparés sur place par une équipe de cuisine qualifiée (société Dussmann) selon le projet SICONA (Natur genéissen : Mir iesse regional, bio a fair), soutenu par l'équipe dirigeante de la Maison Relais ainsi que par la commune de Kopstal. Vous trouvez plus d'informations sous www.sicona.lu.
- Afin de varier les repas et d'offrir une alimentation équilibrée aux enfants, des menus différents sont proposés chaque semaine : des plats à base de viande, à base de poisson et des plats végétariens. Des fruits frais sont toujours à disposition.
- Il est impératif que toute allergie et/ou intolérance alimentaire soit mentionnée sur la fiche d'inscription de l'enfant et certifiée par le médecin afin que l'enfant reçoive un menu adapté. Les régimes liés aux coutumes religieuses sont à signaler également.
- L'après-midi, une collation et des fruits sont proposés aux enfants.
- Les menus avec les allergènes sont affichés sur notre site internet, dans les salles des cycles ainsi qu'à l'entrée du bâtiment (mascotte Leo).

Reprise de l'enfant:

- Les enfants peuvent être récupérés par les parents, les tuteurs et les personnes indiquées sur la fiche d'inscription. Une ou plusieurs personnes supplémentaires peuvent être rajoutées en remplissant la fiche « autorisation de reprise d'un enfant » contresignée et en remettant la copie de la carte d'identité de la personne qui vient chercher l'enfant (il existe 2 fiches : une pour les reprises ponctuelles et une pour les reprises régulières).
- Si par décision judiciaire, l'un des parents n'est pas autorisé à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision doit être fournie.
- Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant, les parents doivent veiller à la bonne conduite de celui-ci, que ce soit à l'intérieur du bâtiment ou à tout autre endroit fréquenté dans le cadre des activités de la Maison Relais.

- Un enfant ne peut pas quitter seul la Maison Relais pour se rendre à son domicile ou à un loisir sauf s'il y est autorisé par écrit. La fiche « Sortie autorisée » se trouve sur notre site internet et doit être remise lors de l'inscription à l'équipe dirigeante .

Maladies:

- Les parents doivent garder leur enfant à la maison dans les cas suivants : vomissements, diarrhée, fièvre (>38°C), maladie contagieuse.
- Lorsqu'un enfant a plus de 38°C de fièvre, il doit impérativement être récupéré par un parent endéans 30 minutes. Les parents doivent toujours être joignables par téléphone. Si les parents sont dans l'incapacité de se déplacer, une autre personne autorisée doit reprendre l'enfant endéans la demi-heure.
- Les parents sont priés d'informer le personnel éducatif de la Maison Relais d'un départ imprévu de l'enfant de l'école (*p.ex. l'enfant devient malade pendant les heures de classe*).
- Si l'enfant a des poux, les parents sont priés de nous en informer et de débiter immédiatement un traitement chez l'enfant. L'enseignant et l'infirmière scolaire sont prévenus afin d'éviter la propagation des poux.
- En cas d'urgence ou d'accident grave, la Maison Relais avertit les parents. Toutefois, la Maison Relais se réserve le droit de contacter un médecin ou la permanence d'un hôpital, d'organiser le transport et de suivre les décisions prescrites par le médecin.
- La Maison Relais se réserve le droit de refuser un enfant souffrant (*même s'il n'y a pas de danger de contagion*). Nous considérons l'enfant comme étant malade si son état de santé ne lui permet pas de participer à la vie normale du groupe.

Médicaments:

En cas de prise de médicaments, les parents sont obligés de remettre la fiche «Médicaments » dûment remplie et signée avec le médicament. La fiche peut être demandée au bureau ou être téléchargée sur le site internet et doit être accompagnée de la copie de l'ordonnance du médecin traitant. Ces consignes concernent toutes sortes de médicaments, y compris les médicaments homéopathiques.

Départ anticipé:

Afin d'assurer le bon déroulement des activités les mardis et jeudis entre 14 heures et 16 heures, les parents sont priés d'informer la Maison Relais avant 9 heures lorsqu'ils souhaitent récupérer leur enfant exceptionnellement avant 16 heures ou lorsque celui-ci doit se rendre à une activité extra-scolaire.

Activités proposées les mardis et jeudis après-midi en période scolaire:

- Les parents sont priés de ne pas récupérer leurs enfants entre 14 et 16 heures afin d'éviter de déranger l'activité en cours. S'ils doivent quand-même récupérer les enfants avant 16 heures, ils sont priés d'en informer le bureau avant 9 heures.

- Le programme des activités mensuelles est disponible sur notre site internet.

Activités extra-scolaires:

- Si l'enfant participe à titre privé à des activités culturelles, sportives ou autres en dehors de la Maison Relais, les parents se chargent du transport de l'enfant. La Maison Relais se charge uniquement de l'accompagnement des enfants aux cours collectifs de l'UGDA (musique) et de la LASEP à condition que les parents en aient informé la direction par écrit.
- Les parents sont priés d'informer la Maison Relais au moment de l'inscription de l'enfant ou alors avant 9 heures du matin de toute activité extrascolaire qui implique un départ précoce.

Devoirs à domicile:

Une surveillance lors des devoirs à domicile est assurée quotidiennement suivant des plages horaires fixes, sauf le vendredi.

Il incombe aux enfants de choisir s'ils souhaitent faire leurs devoirs ou pas.

L'équipe pédagogique se réfère au journal de classe des enfants. La surveillance pendant les devoirs à domicile n'est pas à considérer comme un appui scolaire ni comme un cours de rattrapage.

L'entière responsabilité quant au contrôle et la finalisation des devoirs, aux révisions des matières et à la signature du journal de classe est à charge des parents.

Vacances scolaires:

- Les périodes des vacances scolaires sont toujours facturées.
- Les fiches d'inscriptions pour les vacances scolaires sont disponibles sur le présentoir au premier étage de la Maison Relais, au cycle 2 et sur notre site internet dès la rentrée scolaire.
- Les fiches sont à remettre pour la date indiquée au bureau en main propre avec une signature qui sera demandée, ou bien par email. Si vous ne recevez pas d'avis négatif quant à l'inscription de votre enfant le lundi qui précède la semaine des vacances, votre enfant est inscrit pour les heures cochées sous condition que la fiche ait été remise à temps.
- Toute fiche remise après la date butoir sera mise sur notre liste d'attente. Les demandes seront uniquement prises en compte lorsqu'une place se libère.
- Les fiches ne sont pas distribuées par les éducateurs. Les parents devront eux-mêmes se les procurer et veiller à les remettre à temps.

Les délais suivants sont à respecter :

Vacances de Toussaint 2023 : 8 octobre 23	Vacances de Pâques 2024 : 10 mars 24
Saint-Nicolas 2023 : 19 novembre 23	Vacances de Pentecôte 2024 : 5 mai 24
Vacances de Noël 2023/24 : 3 décembre 23	Vakanz Doheem 2024 : 9 juin 24
Vacances de Carnaval 2024 : 21 janvier 24	Vacances d'été 2024 : 16 juin 24

- Le formulaire d'inscription concernant le jour chômé d'école (mercredi 6 décembre 2023) est distribué en classe par les enseignants en novembre 2023 et doit être remis à la Maison Relais et non pas aux instituteurs/trices.
- Le petit-déjeuner est servi de 8h00 à 9h30. Les enfants qui arrivent plus tard ne pourront plus en profiter.
- Pendant les vacances scolaires, les parents sont priés de se renseigner sur le programme (affiché au palier de l'étage de chaque cycle et téléchargeable sur le site internet avant le début des vacances) et de respecter les horaires (éventuellement déposer les enfants plus tôt ou les récupérer plus tard, en fonction de l'activité). Il est très important d'adapter la tenue vestimentaire aux conditions météorologiques. Merci de munir vos enfants quotidiennement d'un sac à dos et d'une gourde.
- Pour certaines sorties, une participation financière sera demandée. Si l'enfant est inscrit lors de ces journées de sortie, les parents reçoivent une facture des responsables de cycles. Le montant est à payer en espèces (pas de cartes) au bureau de la direction ou auprès de l'équipe dirigeante au plus tard vendredi avant les vacances.
- Pour les excursions à l'étranger, la fiche « Autorisation de sortie du territoire luxembourgeois » doit être remise. Elle est disponible au Bürgerzenter à Bridel.

Vakanz Doheem:

Les 3 premières semaines des vacances d'été s'adressent aux enfants de 3 à 12 ans fréquentant une école à Luxembourg et habitant notre commune. Les parents reçoivent la fiche d'inscription par voie postale. Elle est à remettre dûment signée pour la date limite indiquée sur la fiche.

Vacances d'été et période d'acclimatation:

- Les vacances d'été sont réservées aux enfants inscrits à la Maison Relais toute l'année.
- Nous accueillons également les enfants qui entrent pour la première fois à l'école de Bridel, du 4 au 14 septembre 2023 en « période d'acclimatation ». Ceci leur permet de se familiariser avec notre structure avant la rentrée scolaire.

Jours de fermeture:

La Maison Relais reste fermée pendant les jours fériés légaux (*1^{er} novembre, Noël 25 décembre, Ste Etienne 26 décembre, 1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, jour de l'Europe 9 mai, ascension, lundi de Pentecôte, fête nationale 23 juin, assomption 15 août*).

Indications pratiques:

- Les parents s'engagent à équiper leurs enfants de vêtements adaptés aux activités de la Maison Relais et aux conditions météorologiques, ainsi que de les marquer avec le nom de l'enfant. En cas de perte d'une pièce sans nom aucune garantie n'est assurée.

- En été : une casquette, de la crème solaire et une gourde
 - En hiver : un bonnet, des gants, une écharpe et des chaussures chaudes et imperméables
- Les parents des enfants du précoce et du cycle 1 sont priés de déposer au moins un set de vêtements de rechange (marqués du nom de l'enfant et proprement emballés dans un sac réutilisable) au vestiaire de leur enfant. Après utilisation, les vêtements sales doivent être remplacés le lendemain.
 - Les doudous pour les enfants du précoce et du préscolaire sont tolérés. Veuillez les marquer du nom de l'enfant.
 - L'utilisation du téléphone portable et des smartwatches sont interdites à la Maison Relais. Nous nous réservons le droit de les confisquer.
 - La Maison Relais décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégât de jouets, de vêtements, d'argent, de téléphones portables, de bijoux ou autres objets personnels amenés par l'enfant.
 - Les parents sont priés de ne pas utiliser leur téléphone portable lorsqu'ils se trouvent à la Maison Relais (sauf en cas d'urgence). Il est interdit de prendre des photos des images accrochées aux murs.
 - Il est interdit de ramener des sucreries à la Maison Relais. Nous nous réservons le droit de les confisquer.

Site internet:

Veillez consulter notre site internet www.kopstal.lu/maisonrelais pour :

- la présentation de l'équipe pédagogique
- le programme des activités
- la fiche d'inscription et le contrat de collaboration
- la fiche d'inscription pour les vacances scolaires
- le menu de la semaine
- la fiche pour l'administration des médicaments
- la fiche de reprise d'un enfant
- les photos de nos activités

Révision du contrat de collaboration

Le gestionnaire pourra réviser et compléter le présent règlement à tout moment.

Date et signature précédée de la mention lu et approuvé